

sera chargé de surveiller les intérêts de l'éducation. 3^e L'établissement d'écoles publiques d'où l'esprit de secte serait banni par un article exprès de la loi, mais où l'instruction religieuse serait en même temps sanctionnée et encouragée. 4^e Ces écoles publiques devront être sous la surveillance et le contrôle immédiats de comités locaux nommés par les contribuables et les parents, lesquels comités relèveront de la juridiction du Ministre. 5^e Les instituteurs dans les écoles publiques, avant leur entrée en fonctions devront être soumis à un examen prescrit ; ils seront sous le contrôle des comités locaux et soumis à l'autorité du Ministre de l'Instruction Publique ; ils auront droit de recevoir leurs salaires et après une certaine période de service actif, ils recevront une subvention de la part de l'Etat. 6^e Les principes de l'examen individuel des élèves et du paiement qui doit leur être accordé d'après les résultats de cet examen seront maintenus, mais la manière d'examiner sera sujette à certaines modifications. 7^e L'établissement d'une école préparatoire pour les instituteurs. 8^e Il y aura chaque année des exhibitions publiques dans les écoles de grammaire, des bourses seront accordées dans les écoles préparatoires à l'enseignement, et les élèves des écoles publiques pourront être appelés à remplir des charges dans le service civil. 9^e Une subvention, à un chiffre fixe par tête devra être accordée conditionnellement pour une période de cinq années aux écoles qui ne sont pas régulièrement établies, mais qui sont aujourd'hui entrées dans les registres du Bureau de l'Education. 10^e On devra donner de l'encouragement aux différentes dénominations religieuses en leur accordant une augmentation de pouvoirs afin de les engager à se départir de leurs propriétés d'école (school lands) à abandonner leurs écoles et à contribuer à l'établissement d'écoles publiques. 11^e Une subvention séparée devra être établie, pour aider au soutien des écoles dans les districts ruraux ainsi qu'aux établissements d'éducation formés dans les missions en faveur des aborigènes, pour l'instruction des chi-nois et pour les écoles gratuites. 12^e On devra prélever une taxe sur les propriétés de Victoria pour soutenir et entretenir les écoles.

Ainsi, l'on peut voir que la colonie de Victoria sait parfaitement apprécier les avantages qui découlent du fonctionnement d'un système d'éducation publique efficace et nous lui souhaitons tout le succès possible dans les travaux qu'elle vient d'entreprendre.

Trente-deuxième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenuo le 30 et le 31 Août 1867.

Séance du 30, 7 h. P. M.

Furent présents :—M. F. X. Toussaint, président ; MM. N. Lacasse, Norbert Thibault, J. B. Cloutier, D. McSweeney, C. Dufresne, G. Labonté, Frs. Pagé, Frs. Fortin, C. Bouchard, J. Cloutier, S. Fortin, Ls. Blanchet, F. Morisset, A. Trépanier, J. Poliquin.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

En l'absence de M. Ls. Dion, secrétaire, M. Ls. Blanchet fut appelé à le remplacer.

M. le Président dit quelques mots sur les progrès de l'instruction publique.

MM. N. Lacasse, Norbert Thibault et C. Dufresne s'occupèrent du même sujet, dont la discussion fut ajournée au lendemain, à neuf heures.

Séance du 31.

Furent présents :—M. F. X. Toussaint, président ; M. Ls. Blanchet, secrétaire pro-temp. ; MM. N. Lacasse, J. B. Dugal, G. Labonté,

Norbert Thibault, B. Pelletier, D. McSweeney, M. Ryan, Frs. Fortin, S. Fortin, Frs. Page, F. X. Gilbert, C. Dufresne, L. F. Thardif, L. Ouellet, J. Cloutier, J. B. Cloutier, C. Bouchard, Jos. Pelletier, C. Labrecque, C. Chartré, M. Ahern, F. Morisset et L. Lefebvre.

Le procès-verbal de la séance du soir fut lu et adopté. L'assemblée approuva les comptes qui lui furent présentés par M. N. Lacasse, trésorier.

On procéda ensuite à l'élection de nouveaux officiers. M. Bruno Pelletier fut élu président, M. F. X. Gilbert, vice-président, et M. Ls. Lefebvre, secrétaire.

M. Norbert Thibault proposa, secondé par M. N. Lacasse, que M. J. B. Cloutier soit élu trésorier, et que les messieurs suivants soient nommés membres du comité : C. Dion, Frs. Fortin, G. Labonté, F. X. Toussaint, D. McSweeney, M. Ryan, J. B. Dugal, C. Dufresne et J. Letourneau. Cette motion fut agréée.

M. F. X. Toussaint parla de plusieurs traités de géographie qui, dans le temps de leur publication, étaient très-corrects, mais qui, par les changements survenus dans le monde, sont désélectifs sous bien des points. De là ce monsieur prouva la nécessité de la publication d'un nouveau traité de géographie en rapport avec les nouvelles divisions du globe.

Proposé par M. Norbert Thibault, secondé par M. Napoléon Lacasse, et résolu : Que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge, pour la manière pleine d'habileté avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

Les messieurs dont les noms suivent promirent de lire au prochain conférence : L. F. Thardif, M. Ryan et Norbert Thibault.

Le sujet suivant fut adopté pour être discuté à la prochaine conférence : "Est-il à propos que les instituteurs s'occupent de politique ?"

Et l'assemblée s'ajourna au dernier vendredi de janvier, à 7 heures du soir.

B. PELLETIER, Président.
L. LEFEVRE, Secrétaire.

Extraits des Rapports de MM. les Inspecteurs d'Ecole pour les années 1863 et 1864.

Extraits des Rapports de M. CREPAULT.

(Suite.)

St. François.—Cette municipalité entretient cinq écoles, toutes élémentaires. L'école de M. Langlois, élève de l'école normale Laval, est peu fréquentée. Cela est dû à une division qui existe dans la paroisse, au sujet du site de l'école. Le parti vaincu a retiré ses enfants de l'école et refuse de les y renvoyer. Mlle. Boulé, qui tient l'école dite du Côteau, mérite une mention honorable. Mlle. Talbot est aussi une bonne institutrice, mais ses élèves ne peuvent pas profiter convenablement de ses leçons, à raison de leurs fréquentes absences. Le couvent des Sœurs de la Congrégation, établi depuis longtemps dans cette paroisse, donne des résultats de plus en plus satisfaisants. Les commissaires font leur devoir, et les finances sont en bon état.

St. Pierre.—Cette paroisse entretient une école modèle et trois écoles élémentaires. L'école modèle a été dirigée, cette année, par Mlle. Lachance, élève de l'école normale Laval. Les élèves de Mlle. Boulé, qui tennit au nord de la Rivière, la voient s'éloigner à regret, forcée qu'elle est, de quitter l'enseignement pour raison de santé. Les deux autres écoles sont assez bien tenues. La commission déserte généralement aux avis de M. Morin, curé du lieu, et s'en trouve bien. Ses affaires pécuniaires sont florissantes.

St. Thomas.—Neuf écoles sont en opération dans cette localité. L'académie des garçons est sous le contrôle des Frères de la Doctrine Chrétienne. Ils enseignent, outre les matières ordinaires, l'anglais, le dessin linéaire, la musique vocale et instrumentale, le mesurage et la géométrie. Les élèves placés sous leurs soins ont toujours fait de grands progrès. Les Dames Religieuses de la Congrégation ont 200 jeunes filles sous leur direction. Elles enseignent l'anglais, la musique, les ouvrages en laine et à l'aiguille, le dessin et l'art épiscopal. Ce couvent est très-bien tenu, et il jouit d'une grande réputation. Les deux demoiselles Dalziel et Mlle. Collin méritent des éloges tout particuliers comme institutrices. La municipalité scolaire est placée sous la direction d'hommes habiles et zélés. Elle est endettée, mais ses comptes sont bien tenus.

L'Ile aux Grues.—Cette municipalité a deux écoles qui fonctionnent très-bien. Celle du centre, qui peut être considérée comme une école primaire supérieure, est sous la direction de Mlle. Painchaud. Cette demoiselle ne regarde à aucun sacrifice lorsqu'il s'agit de l'avancement de ses élèves. À dire vrai, ses sacrifices ont été jusqu'ici largement récompensés par des succès constants. La commission est intelligente et éclairée. Ses affaires sont en bon état.